

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2026 A 18 H 15

L'an deux mil vingt six

Le 26 mars

Le conseil municipal de PRESSIGNAC-VICQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr SALEM Cédric, Maire

Date de convocation : 21 mars 2026

Présents : Mrs COUDERC – GRENEE – LE MELL - LEYMA – LICKEL et SALEM et Mmes CRUVEILLER – DELBOS - DELTEIL et FALL

Excusée : Mme CAZAL

Secrétaire : Mme CRUVEILLER Aude

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026, vote pour son approbation :

Voix pour : 9

Voix contre :

Abstentions : 2 M. LE MELL, Mme FALL

DELEGUES SDE 24

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Conformément aux articles L.5211-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 7.2 des statuts du SDE24 en date du 3 mai 2023, elle est représentée au sein du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, élus par le Conseil Municipal ;

Aussi, il convient d'élire les représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

Délégués titulaires : Mme CRUVEILLER Aude et Mme DELBOS Annie

Délégués suppléants : M LEYMA Jérôme et M GRENEE François

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

DELEGUES SIVS DE LALINDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Lalinde. Les statuts de ce syndicat stipulent que chaque commune membre est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, appelés à remplacer les délégués titulaires en cas d'empêchement de ces derniers.

Aussi, il convient d'élire les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Lalinde.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

Délégués titulaires : Mme DELTEIL Annick et M COUDERC Nicolas

Délégués suppléants : Mme CRUVEILLER Aude et Mme CAZAL Lisa

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

DELEGUES SYNDICAT MIXTE AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Pressignac-Vicq au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. Alain LE MELL, Conseiller Municipal**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. Cédric SALEM, Maire**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

DELEGUES SMD3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord a pris la compétence ordures ménagères. Le SMD3 assure toutefois le traitement et la gestion des déchèteries.

Afin que la commune soit représentée, il est nécessaire de proposer deux délégués, un titulaire et un suppléant à la CCBDP qui désignera à son tour les délégués pour siéger au sein de ce syndicat.

Aussi, il convient d'élire les représentants de la commune.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

Délégué titulaire : M SALEM Cédric

Délégué suppléant : M GRENEE François

Voix pour : 11
Voix contre :
Abstentions :

DELEGUES SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES DEUX RIVIERES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-7, L.2121-21, L.5211-7, L.5212-7 et L.5711-1 ;

Vu les statuts du SMAEP Des Deux Rivières

Considérant que la commune de Pressignac-Vicq est représentée au sein du comité syndical du SMAEP Des Deux Rivières par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Aussi, il convient d'élire les représentants de la commune au Syndicat SMAEP Des Deux Rivières.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

Délégués titulaires : M GRENEE François et Mme DELBOS Annie

Délégués suppléants : M LICKEL Pascal et Mme DELTEIL Annick

Voix pour : 11
Voix contre :
Abstentions :

DELEGUES CNAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Ses statuts stipulent que l'adhésion s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

Délégué élu : Mme FALL Sabrina

Délégué agent : Mme DAUBISSE Karine

Voix pour : 11
Voix contre :
Abstentions :

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de créer diverses commissions communales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide les constitutions suivantes

- Commission finances et urbanisme : Aude CRUVEILLER, Cédric SALEM
- Voix pour : 9
- Voix contre : 2 M LE MELL, Mme FALL
- Abstentions :

- Commission voirie, bâtiments communaux et patrimoine : Jérôme LEYMA, François GRENEE, Annick DELTEIL, Aude CRUVEILLER
- Commission associations : Nicolas COUDERC, Lisa CAZAL, Annie DELBOS, Jérôme LEYMA
- Commission cimetières : Aude CRUVEILLER, François GRENEE, Annick DELTEIL, Annie DELBOS
- Commission école et cantine : Nicolas COUDERC, Annick DELTEIL, Aude CRUVEILLER, Jérôme LEYMA
- Commission animation jeunesse : Lisa CAZAL, Jérôme LEYMA, Nicolas COUDERC, Sabrina FALL
- Commission location logements communaux : Annick DELTEIL, Aude CRUVEILLER, Lisa CAZAL, Cédric SALEM
- Commission communication : Pascal LICKEL, Annie DELBOS, Aude CRUVEILLER, Cédric SALEM
- Commission aînés et personnes dépendantes : Pascal LICKEL, Annie DELBOS, Lisa CAZAL, Annick DELTEIL
- Commission églises : Jérôme LEYMA, François GRENEE, Annie DELBOS, Cédric SALEM
- Commission cellule de crise : Tous les élus

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions concernant les indemnités de fonction attribuées au Maire et aux adjoints.

Ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** d'allouer pour la durée du mandat à :

- Mr SALEM Cédric, Maire, 23.00 % de l'indice brut 1027
- Mme CRUVEILLER Aude, premier Adjoint, 12.00 % de l'indice brut 1027
- Mr GRENEE François, deuxième Adjoint, 9.00 % de l'indice brut 1027
- Mme DELTEIL Annick, troisième Adjoint, 9.00 % de l'indice brut 1027

Comme prévu par la réglementation concernant les indemnités de Maire et Adjoint.

Voix pour : 9

Voix contre :

Abstentions : 2 M. LE MELL, Mme FALL

CONVENTION SPA / COMMUNE DE PRESSIGNAC-VICQ

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**

de confier à l'Association Sauvegarde & Protection des Animaux "SPA de Bergerac" le soin d'assurer le service de fourrière moyennant une indemnité déterminée en début d'année, à savoir 1.05 € par habitant pour l'année 2026.

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

QUESTIONS DIVERSES

- M. LE MELL demande à quelle date il pourra disposer des documents du budget primitif.
Réponse de Monsieur le Maire : Dès que possible
- Point rénovation Mairie : Commande de l'escalier 6 semaines, les travaux avancent en respectant le calendrier. Mme Crespy, l'architecte est réactive.
- Formation des élus : Chaque élus a droit à un DIF élu de 400 € par an. Le calendrier des formations sera envoyé par mail à chaque élu.
- Voirie : Le tour de la voirie de Pressignac et Vicq a été fait par M GRENEE et M SALEM afin d'évaluer les besoins. Des devis ont été demandés.
- Le conseil d'école aura lieu le 31 mars à 18h30 à Pressignac.

Fin de réunion : 19h10